



Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CEFR) est une échelle qui permet de décrire les compétences linguistiques d'un apprenant dans une langue étrangère. Il a été développé par le Conseil de l'Europe et est utilisé dans de nombreux pays pour évaluer et comparer les niveaux de compétence linguistique.

Le CEFR est composé de six niveaux principaux, allant du niveau A1 (débutant) au niveau C2 (maîtrise complète). Chaque niveau est décrit en termes de compétences de communication dans différents domaines, tels que la compréhension orale, la compréhension écrite, l'expression orale et l'expression écrite.

Le CEFR est utilisé pour concevoir des programmes d'apprentissage des langues et des examens de langue. Il permet de définir des objectifs d'apprentissage clairs et de mesurer les progrès des apprenants tout au long de leur parcours d'apprentissage.

Les programmes d'apprentissage des langues basés sur le CEFR sont généralement organisés en unités d'enseignement correspondant aux différents niveaux du CEFR. Chaque unité d'enseignement se concentre sur les compétences spécifiques à développer à ce niveau, en utilisant des activités et des ressources adaptées.

Les examens de langue basés sur le CEFR évaluent les compétences linguistiques des candidats selon les critères définis par le CEFR. Ces examens fournissent une évaluation objective et standardisée des compétences linguistiques, ce qui permet aux apprenants de mesurer leur niveau de compétence par rapport à l'échelle du CEFR.

En résumé, le CEFR fournit un cadre commun pour décrire les compétences linguistiques, et il est utilisé pour développer des programmes d'apprentissage des langues et des examens de langue qui sont alignés sur cet échelle de compétence.

Le CEFR est composé de six niveaux principaux, qui sont les suivants :

1. Niveau A1 (débutant élémentaire) : À ce niveau, l'apprenant est capable de comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes, ainsi que de poser des questions simples et de donner des réponses sur des sujets très concrets.

Au niveau A1 du CEFR, l'apprenant est au stade du débutant élémentaire. Voici quelques caractéristiques de ce niveau :

Compréhension orale : L'apprenant est capable de comprendre des expressions familières et des instructions simples dans des situations de la vie quotidienne, comme des salutations, des questions sur l'identité ou des demandes courantes.

Compréhension écrite : L'apprenant peut lire et comprendre des mots et des phrases simples dans des textes courts et simples, tels que des annonces, des panneaux ou des cartes.



Expression orale : L'apprenant peut échanger des informations personnelles basiques, poser des questions simples et donner des réponses sur des sujets concrets tels que son nom, son âge, sa nationalité, sa profession, ses loisirs, etc. Il peut également utiliser des expressions courantes pour interagir avec les autres.

Expression écrite : L'apprenant est capable de produire des phrases simples et de remplir des formulaires basiques en utilisant des expressions apprises précédemment. Il peut écrire des courtes notes ou messages simples.

À ce niveau, l'apprenant se familiarise avec les bases de la langue et commence à acquérir des compétences de communication élémentaires. L'accent est mis sur des situations de la vie quotidienne et sur la construction de phrases simples pour exprimer des besoins et des informations basiques

2. Niveau A2 (débutant intermédiaire) : À ce niveau, l'apprenant est capable de comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées, ainsi que de communiquer dans des situations simples et courantes nécessitant un échange d'informations basiques.

Au niveau A2 du CEFRL, également connu sous le nom de niveau débutant intermédiaire, l'apprenant peut accomplir les tâches suivantes :

Compréhension orale : L'apprenant est capable de comprendre des phrases isolées et des expressions courantes liées à des domaines familiers, tels que la famille, les achats, le travail, etc. Il peut saisir l'essentiel de conversations simples et d'annonces claires et prévisibles.

Compréhension écrite : L'apprenant peut lire et comprendre des textes courts et simples, tels que des descriptions, des publicités ou des courriels personnels, contenant des informations concrètes et familières.

Expression orale : L'apprenant peut participer à des conversations simples sur des sujets courants et familiers, donner des instructions basiques, exprimer des préférences et des opinions simples. Il peut également faire des demandes et des invitations.

Expression écrite : L'apprenant peut rédiger des messages et des notes simples, écrire des courriers électroniques personnels, remplir des formulaires avec des informations personnelles, et produire des textes courts et simples sur des sujets familiers.

Le niveau A2 permet à l'apprenant de communiquer de manière plus autonome dans des situations de la vie quotidienne. Il développe sa compréhension et son expression orales et écrites en s'appuyant sur les structures et le vocabulaire de base acquis au niveau A1. Cependant, les interactions et les textes restent simples et centrés sur des sujets familiers.

3. Niveau B1 (intermédiaire) : À ce niveau, l'apprenant est capable de comprendre les points essentiels d'un discours clair et standard sur des sujets familiers, ainsi que de produire un discours simple et cohérent sur des sujets connus.



Au niveau B1 du CEFR, également appelé niveau intermédiaire, l'apprenant peut accomplir les tâches suivantes :

Compréhension orale : L'apprenant est capable de comprendre les points essentiels de conversations et de discours clairs et standards portant sur des sujets familiers, tels que le travail, les études, les loisirs, les voyages, etc. Il peut comprendre des instructions simples dans différentes situations.

Compréhension écrite : L'apprenant peut lire et comprendre des textes courants et simples, tels que des articles, des lettres, des publicités ou des messages électroniques, sur des sujets familiers. Il est en mesure de saisir les informations principales et de comprendre le sens général du texte.

Expression orale : L'apprenant peut participer à des conversations sur des sujets familiers et exprimer son opinion et ses idées de manière simple et cohérente. Il peut raconter des expériences passées, décrire des événements, exprimer des souhaits et des intentions. L'apprenant peut également donner des conseils et des suggestions.

Expression écrite : L'apprenant peut rédiger des textes simples et cohérents sur des sujets familiers, tels que des lettres personnelles, des descriptions, des récits d'expériences, etc. Il est capable de produire un texte clair et compréhensible en utilisant des structures grammaticales et un vocabulaire de niveau intermédiaire.

Au niveau B1, l'apprenant développe ses compétences de communication pour être en mesure de s'exprimer de manière plus fluide et cohérente. Il est capable de comprendre et de produire des discours simples sur des sujets courants, en utilisant des structures grammaticales et un vocabulaire plus étendus par rapport aux niveaux précédents.

4. Niveau B2 (intermédiaire avancé) : À ce niveau, l'apprenant est capable de comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, ainsi que de s'exprimer de manière claire et détaillée sur divers sujets.

Au niveau B2 du CEFR, également appelé niveau intermédiaire avancé, l'apprenant peut accomplir les tâches suivantes :

Compréhension orale : L'apprenant est capable de comprendre le contenu essentiel de conversations et de discours complexes sur des sujets concrets ou abstraits. Il peut suivre des conférences ou des discussions sur des sujets familiers, même s'ils comportent des idées plus complexes ou des informations implicites.

Compréhension écrite : L'apprenant peut lire et comprendre des textes authentiques, tels que des articles de journaux, des rapports ou des essais, sur des sujets variés. Il est capable de saisir les détails, les arguments et les opinions exprimées dans le texte.

Expression orale : L'apprenant peut s'exprimer de manière claire et détaillée sur divers sujets, en fournissant des descriptions, des explications et des opinions. Il peut participer activement à des



discussions, débats ou entretiens, en utilisant des arguments cohérents et en réagissant aux opinions des autres.

Expression écrite : L'apprenant peut rédiger des textes bien structurés et cohérents, tels que des essais, des rapports ou des lettres formelles, en utilisant un vocabulaire et des structures grammaticales appropriés. Il est capable de présenter et de défendre ses idées de manière claire et convaincante.

Au niveau B2, l'apprenant a acquis une maîtrise plus avancée de la langue. Il est capable de comprendre et de produire des discours plus complexes, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'apprenant peut s'engager dans des conversations plus approfondies et aborder des sujets variés avec une certaine aisance

5. Niveau C1 (avancé) : À ce niveau, l'apprenant est capable de comprendre une grande gamme de textes longs et complexes, ainsi que de s'exprimer de manière fluide et spontanée sans trop d'efforts.

Au niveau C1 du CEFR, également appelé niveau avancé, l'apprenant peut accomplir les tâches suivantes :

Compréhension orale : L'apprenant est capable de comprendre une grande variété de discours, y compris des présentations, des débats et des conférences, même lorsqu'ils abordent des sujets complexes et abstraits. Il peut suivre des informations implicites et des nuances de sens.

Compréhension écrite : L'apprenant peut lire et comprendre des textes longs et complexes, tels que des articles académiques, des œuvres littéraires ou des rapports spécialisés. Il est capable de saisir les idées principales et les détails précis, ainsi que les nuances de l'écriture.

Expression orale : L'apprenant peut s'exprimer de manière fluide et spontanée, sans trop d'efforts, en utilisant un vocabulaire étendu et des expressions idiomatiques. Il est capable de participer activement à des discussions sur des sujets variés et de présenter des arguments bien structurés.

Expression écrite : L'apprenant peut rédiger des textes clairs, structurés et détaillés sur des sujets complexes, en utilisant un style approprié. Il peut rédiger des rapports, des essais ou des critiques, en développant des idées de manière cohérente et en fournissant des exemples pertinents.

Au niveau C1, l'apprenant atteint un niveau élevé de maîtrise de la langue. Il est capable de comprendre et de s'exprimer avec aisance dans des contextes formels et informels. L'apprenant peut utiliser la langue avec précision et nuance, en adaptant son discours à diverses situations et publics

6. Niveau C2 (maîtrise) : À ce niveau, l'apprenant est capable de comprendre pratiquement tout ce qu'il lit ou entend, ainsi que de s'exprimer de manière spontanée, précise et fluide, en adaptant son discours aux différentes situations.

Au niveau C2 du CEFR, également connu sous le nom de niveau de maîtrise, l'apprenant peut accomplir les tâches suivantes :



Compréhension orale : L'apprenant est capable de comprendre pratiquement tout ce qu'il entend, que ce soit des conversations, des présentations, des émissions de radio ou des films. Il peut saisir les informations implicites, les subtilités linguistiques et les nuances de ton.

Compréhension écrite : L'apprenant peut lire et comprendre des textes complexes et spécialisés, tels que des articles académiques, des documents juridiques ou des œuvres littéraires sophistiquées. Il est capable d'analyser et d'évaluer les arguments et les idées exprimées.

Expression orale : L'apprenant peut s'exprimer de manière spontanée, précise et fluide, en utilisant un large éventail de vocabulaire et des structures grammaticales complexes. Il peut s'adapter facilement à différentes situations de communication, en utilisant un discours clair et persuasif.

Expression écrite : L'apprenant peut produire des textes précis, élaborés et stylistiquement appropriés dans une variété de genres, tels que des essais académiques, des rapports professionnels ou des articles de recherche. Il est capable de développer des arguments complexes et de présenter des idées de manière cohérente.

Au niveau C2, l'apprenant a atteint le plus haut niveau de maîtrise de la langue. Il est capable de comprendre et de s'exprimer avec une grande aisance et une grande précision, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. L'apprenant démontre une compréhension approfondie de la langue et peut communiquer de manière efficace et sophistiquée dans des contextes académiques, professionnels ou sociaux.

Ces niveaux du CEFR servent de référence pour évaluer et décrire les compétences linguistiques des apprenants dans une langue étrangère.